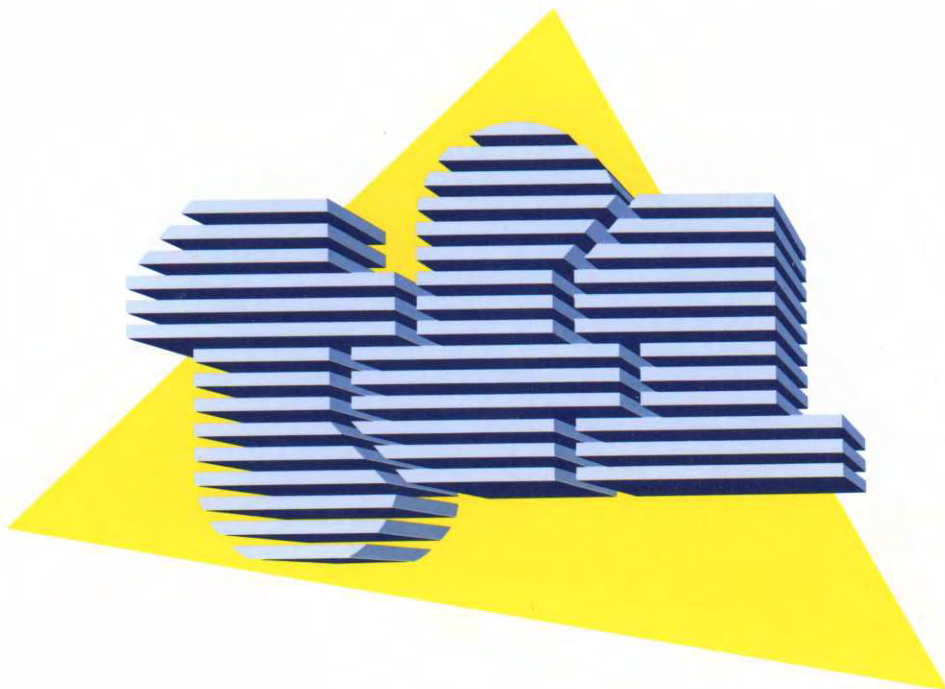


Télévision Française 1
TF1



1987

COMPTES TF1

BILAN AU 31 AOÛT 1987

Avec comparatifs au 31 décembre 1986

ACTIF (en milliers de francs)	Notes	1987			1986
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Frais de recherche et développement		1 071	521	550	5 279
Marque		10	10	—	—
Fonds commercial		95	—	95	—
Programmes non diffusés		301 163	—	301 163	272 748
Droits de diffusion rediffusables		48 080	—	48 080	30 984
Programmes en cours		356 696	2 462	354 234	367 823
Immobilisations incorporelles	<i>1-1</i>	707 115	2 993	704 122	676 834
Terrains		57 569	—	57 569	57 569
Constructions		233 680	13 381	220 299	229 770
Installations techniques, matériels et outillages		103 190	70 176	33 014	32 635
Autres immobilisations corporelles		50 867	30 400	20 467	23 997
Immobilisations corporelles en cours		13 520	300	13 220	674
Avances sur commandes d'immobilisations		—	—	—	248
Immobilisations corporelles	<i>1-2</i>	458 826	114 257	344 569	344 893
Participations		65 886	42 299	23 587	22 722
Créances rattachées à des participations		17 458	7 534	9 924	9 618
Autres titres immobilisés		507	—	507	507
Prêts		10 614	—	10 614	5 177
Autres		1 350	—	1 350	1 051
Immobilisations financières	<i>1-3</i>	95 815	49 833	45 982	39 075
Actif immobilisé (tableau I)		1 261 756	167 083	1 094 673	1 060 802
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		2 869	—	2 869	2 535
Avances et acomptes versés sur commandes		1 948	—	1 948	250
Créances clients et comptes rattachés		247 034	10 532	236 502	160 392
Autres créances		152 804	12 400	140 404	86 583
Créances		399 838	22 932	376 906	246 975
Valeurs mobilières de placement		39 971	—	39 971	63 354
Disponibilités		127 692	—	127 692	9 850
Charges constatées d'avance	<i>1-4</i>	140 307	—	140 307	59 210
Actif circulant		712 625	22 932	689 693	382 174
Primes de remboursement des obligations		108	—	108	139
Écarts de conversion actif		319	—	319	413
Total de l'actif		1 974 808	190 015	1 784 793	1 443 528

BILAN AU 31 AOÛT 1987

Avec comparatifs au 31 décembre 1986

PASSIF (en milliers de francs)	Notes	1987	1986
Capital (tableau IV)		210 000	250
Ecart de réévaluation		30 705	224 474
Apports de l'Etat		—	122 983
Report à nouveau		—	(131 871)
Résultat de l'exercice		13 617	24 868
Subventions d'investissement	2-1	26 005	30 199
Provisions réglementées (tableau V)	2-2	238 524	233 735
• Amortissements sur programmes	236 178		
• Amortissements sur immobilisations corporelles	2 346		
Capitaux propres		518 851	504 638
Provisions pour litiges		17 573	15 362
Provisions pour charges		319	413
Autres provisions pour risques		37 719	17 027
Provisions pour risques et charges		55 611	32 802
Emprunt obligataire		2 879	3 784
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		138 263	121 854
Emprunts et dettes financières divers		122 860	22 335
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 948	12 823
Dettes fournisseurs		606 495	543 251
Dettes fiscales et sociales	2-3	243 931	162 395
Dettes sur immobilisations		20 725	12 683
Dettes diverses		68 973	25 762
Dettes		1 208 074	904 887
Produits constatés d'avance		2 020	512
Total des dettes et produits constatés d'avance		1 210 094	905 399
Écarts de conversion passif		237	689
Total du passif		1 784 793	1 443 528

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice de 8 mois clos le 31 août 1987, comparé à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 1986

(En milliers de francs)	1987 (8 mois)	1986 (12 mois)
Montant net du chiffre d'affaires : produits et prestations vendus	1 993 510	2 588 623
Production immobilisée	373 809	452 711
Reprises sur provisions, transferts de charges	29 426	34 882
Autres produits	13 208	19 283
Produits d'exploitation	2 409 953	3 095 499
Achats de matières premières et autres approvisionnements	7 763	10 336
Variation de stock	(334)	(478)
Autres achats et charges externes	724 078	975 367
Impôts, taxes et versements assimilés	155 454	138 898
Salaires et traitements	278 190	370 137
Charges sociales	106 030	167 309
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- amortissements des programmes diffusés	924 276	1 107 322
- amortissements des autres immobilisations	25 924	39 417
- provisions sur actifs circulants	2 356	8 493
- provisions pour risques et charges	16 172	15 192
Autres charges	98 435	121 548
Charges d'exploitation	2 338 344	2 953 541
Résultat d'exploitation	71 609	141 958
Produits financiers	25 478	16 216
Charges financières	10 647	23 952
Résultat financier	14 831	(7 736)
Résultat courant	86 440	134 222
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	—	5 842
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 412	4 492
Reprises sur provisions et transferts de charges	135 206	136 213
Produits exceptionnels	139 618	146 547
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 770	10 584
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	17 255	9 738
Dotations aux amortissements et aux provisions	159 416	235 579
Charges exceptionnelles	212 441	255 901
Résultat exceptionnel	(72 823)	(109 354)
Résultat net - Bénéfice	13 617	24 868

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice de 8 mois, clos le 31 août 1987.

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions comptables applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 1984. Néanmoins, il convient d'apporter les précisions suivantes pour une bonne compréhension des états financiers.

1. Notes sur l'actif du bilan

1-1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche

Les frais de recherche et de développement qui ne comprennent que des études informatiques amorties sur 4 ans, sont valorisés à l'aide des coûts directs et indirects dits standards.

Programmes

Dans l'attente de l'élaboration d'un plan comptable professionnel, les programmes restent classés sous la rubrique « immobilisations incorporelles » dès lors qu'ils peuvent être identifiés en coût et en diffusion. Les principes retenus pour la présentation, la comptabilisation et la valorisation pour chacune des 3 catégories de programmes sont les suivants :

a. Programmes non diffusés

L'ensemble des émissions diffusables (production déléguée, production propre, droits de diffusion) qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisées dans ce compte et valorisées sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects valorisés par la méthode des standards).

b. Programmes en cours

Les émissions qui, en fin de période, ne sont pas livrées ou prêtes à diffuser (production déléguée et production propre), ainsi que les droits de diffusion dont la période de validité est postérieure à la date d'arrêt des comptes sont insérés dans le compte « programme en cours ». Les émissions sont valorisées à hauteur des financements effectués à la date de clôture des comptes. Les financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

c. Droits de diffusion rediffusables (achats de droits)

Les films longs métrages ainsi que les séries déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrés dans le compte « droits de diffusion rediffusables » et valorisés comme suit :

	Valeur au bilan exprimée en pourcentage du coût d'acquisition
• Deux rediffusions possibles ou plus :	
Rediffusions non utilisées	40 %
1 ^{re} rediffusion utilisée	10 %
2 ^e rediffusion utilisée	0 %
• Une rediffusion possible :	
Rediffusion non utilisée	40 %
Rediffusion utilisée	0 %

Les droits de diffusion sur longs métrages et séries sont amortis à 100 % ou à 60 % par réduction de la valeur brute d'acquisition au moment du premier passage à l'antenne suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion.

Tous les autres programmes sont amortis à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux de TF1.

1-2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immeubles

Dans le cadre de la privatisation et dans une optique de recapitalisation, il a été procédé en date du 31 décembre 1986 à une opération de réévaluation des immobilisations corporelles et financières.

A l'occasion des différentes études réalisées, il est apparu que seuls les immeubles de la rue Cognacq-Jay possédaient une valeur actuelle supérieure à leur valeur comptable : la réévaluation s'est élevée à 224,5 millions de francs dont 42,1 millions de francs au titre des terrains.

La valeur amortissable des immeubles s'élève, désormais, à 209 millions de francs constituée ainsi :

(En millions de francs)

Valeur brute des immeubles réévalués	254
Amortissements des immeubles réévalués	- 45
Nouvelle valeur amortissable	209

Cette valeur a été obtenue par réduction corrélative de 45 millions de francs du poste « constructions » et des amortissements y afférents.

L'opération de réévaluation a été accompagnée d'une révision des plans d'amortissements antérieurement utilisés. Pour mémoire, et selon les immeubles concernés, les taux de dépréciation utilisés avant le 1^{er} janvier 1987 étaient de 5 à 8,33 %, soit des durées correspondantes qui oscillaient entre 20 et 12 ans.

Afin de tenir compte de la réalité économique et des règles fiscales, il a paru justifié de considérer que ces immeubles avaient une vie probable de 40 ans à compter de leur date d'entrée dans le patrimoine.

La dotation aux amortissements des constructions comptabilisée à partir des principes exposés ci-dessus s'élève à 4,6 millions de francs.

L'incidence de l'application des nouveaux taux d'amortissements à la valeur nette comptable réévaluée apporte un surcroît d'amortissement de 1,5 million de francs par rapport à ce qui aurait été constaté sur les anciennes bases en 1986.

Les agencements des immeubles et les autres immobilisations

Les incidences financières consécutives au déménagement de la société prévu pour le milieu de l'année 1990 ont été calculées et comptabilisées dans les comptes 1987. La provision constatée, soit 6,4 millions de francs comptabilisée dans les charges exceptionnelles, correspond à la valeur nette comptable prévisible des matériels et agencements non transférables à la date du déménagement.

La ventilation de cette provision est la suivante :

(En millions de francs)

Constructions (agencements)	3,47
Autres immobilisations corporelles (agencements)	2,23
Installations techniques et outillages industriels (matériel vidéo)	0,7

Politique d'amortissements

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées comme suit :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques	Mode dégressif	3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	4 à 10 ans

* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans).

1-3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La Société Française de Production et de Création Audiovisuelles (SFP)

La part de TF1 détenue dans le capital de la SFP soit 22,51 % portée à l'actif pour 41,8 millions de francs a été provisionnée à 100 % au cours de l'exercice 1986. Malgré des prévisions de résultat 1987 très déficitaires (plus de 100 millions de francs de pertes), la quote-part de TF1 dans la situation nette négative prévisible de cette société n'a pas été provisionnée. La position dominante de l'État assurée directement par la possession de plus de 50 % des droits de vote, et indirectement par les participations des sociétés nationales A2 et FR3 qui s'élèvent ensemble à 26,60 %, exclut tout risque de participation à quelque comblement de passif. Cette position est confirmée par le fait que l'État a assumé son rôle d'actionnaire dominant en effectuant depuis le début de l'exercice 1987 les avances nécessaires au respect des échéances de la SFP.

1-4. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Ce poste comprend à hauteur de 84,5 millions de francs, l'ensemble des factures hors taxes en instance de liquidation par les gestionnaires. Bien entendu, et autant que la facturation ci-dessus correspondait à la livraison d'un bien ou à une prestation de services antérieure au 1^{er} septembre, les charges correspondantes ont été comptabilisées par la voie des comptes de régularisation passif.

Ce poste comprend aussi, sous l'intitulé « abondement », une somme de 15,5 millions de francs.

A l'occasion de sa privatisation, TF1 a mis en place un Plan d'Épargne d'Entreprise pour aider ses salariés à acquérir des actions de la société.

Ce plan est constitué dans le cadre des dispositions du chapitre III de l'ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

Le dispositif mis en place s'analyse ainsi :

- Les membres du personnel qui désiraient effectuer des versements dans le cadre de ce plan, se sont engagés à effectuer quatre versements d'un montant identique pendant une période de 4 ans.

Chacun des ces versements (5,2 millions de francs) est ou sera avancé par l'entreprise en début de période et remboursé par les salariés par douzième : le premier de ceux-ci a été effectué au cours du mois d'août 1987 et comptabilisé dans le poste « prêts » sous la rubrique « immobilisations financières ».

Les avances annuelles restant à effectuer par l'entreprise, ainsi que les remboursements à effectuer par les salariés ont été positionnés dans les engagements hors bilan.

- En contrepartie, l'entreprise s'est engagée à abonder les versements des salariés sur une période de 4 exercices dans la limite du plafond prévu par l'ordonnance du 21 octobre 1986, soit 15 000 francs.

Cette opération s'est traduite par l'enregistrement d'une dette de personnel de 20,7 millions de francs dont les trois-quarts restant à effectuer au titre des exercices futurs (15,5 millions de francs), sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié de l'entreprise, ont été repris en charges constatées d'avance.

2. Notes sur le passif du bilan

2-1. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes.

2-2. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Cette rubrique regroupe :

- les amortissements dérogatoires sur les productions propres et déléguées non encore diffusées, calculées à partir de la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit :

1 ^{er} mois	20 %
2 ^e mois	15 %
3 ^e au 9 ^e mois	5 %
10 ^e au 12 ^e mois	2 %
13 ^e au 24 ^e mois	2 %

- les amortissements exceptionnels sur les matériels et installations prévus à l'article 39 quinquies du Code Général des Impôts.

2-3. DETTES SOCIALES

Provisions pour indemnités de départ en retraite

Les droits acquis par les personnels ayant atteint l'âge de 55 ans sont provisionnés à hauteur de 4,7 millions de francs. L'évaluation des droits acquis par le personnel n'ayant pas atteint 55 ans est portée en engagements hors bilan pour 8,2 millions de francs.

3. Notes sur le compte de résultat

3-1. REDEVANCE

Depuis le 1^{er} janvier 1987, la société ne perçoit plus de redevance.

3-2. PUBLICITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 1987, la société bénéficie de la totalité de ses recettes de publicité de marques, alors qu'auparavant ces recettes étaient limitées au montant déterminé par voie parlementaire dans le cadre du cahier des charges annuel. La gestion de la publicité est assurée par la filiale TF1 Publicité.

3-3. IMPÔTS ET TAXES

Ce poste enregistre deux montants significatifs :

- 25,1 millions de francs de droits d'enregistrement relatifs à l'augmentation de capital de 209,75 millions de francs réalisé le 4 avril 1987 ;
- 111,4 millions de francs au titre de la contribution au compte de soutien au cinéma contre 116 millions de francs pour l'année entière 1986. Cette progression substantielle résulte d'une augmentation de 22,2 % du taux de contribution.

3-4. CHARGES SOCIALES

Sous cette rubrique figure une charge de 5,2 millions de francs relative à l'abondement aux fonds communs de placement mis en place dans le cadre de la privatisation de TF1 (cf. « 1-4. Charges constatées d'avance »).

3-5. CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION

Ce poste enregistre, notamment, une charge de 31,8 millions de francs correspondant à l'incidence financière de la clause de cession prévue pour les journalistes à l'article L.761-7 du Code du travail.

3-6. DOTATIONS EXCEPTIONNELLES

Cette rubrique enregistre notamment :

- 139,4 millions de francs d'amortissements dérogatoires sur les programmes non diffusés ;
- 6,4 millions de francs d'amortissements exceptionnels sur les immobilisations corporelles non transférables pour lesquelles il subsistera une valeur nette à la date de l'emménagement de la société dans son nouveau siège social, conformément aux engagements du groupe repreneur (cf. paragraphe 1-2).

4. Autres informations

4-1. MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES

A l'exception des constructions comptabilisées pour leur valeur nette réévaluée (valeur brute réévaluée diminuée des amortissements antérieurs - cf. paragraphe 1-2), aucun changement de présentation n'est intervenu dans le courant de la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 1987.

4-2. MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

La méthode retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques, sous réserve de la réévaluation des immeubles de la rue Cognacq-Jay intervenue en date du 31 décembre 1986 (cf. paragraphe 1-2).

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes de valorisation à l'exception de celle relative à l'amortissement des constructions (cf. paragraphe 1-2).

4-3. DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

4-4. AUTORISATION D'ÉMETTRE

La société exerce son activité dans le cadre de l'autorisation lui ayant été accordée par la CNCL d'utiliser pendant une durée de 10 ans à compter du 16 avril 1987, les fréquences qui lui étaient précédemment assignées en tant que société nationale de programme.

4-5. TF1 entre dans le périmètre de consolidation du groupe Bouygues.

Les autres informations significatives que la loi oblige à faire figurer dans l'annexe sont détaillées dans les états et tableaux ci-après.

**Tableau I. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS,
DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS Y AFFÉRENTS :
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE** (en milliers de francs)

	Valeurs brutes				Amortissements et provisions			
	1 ^{er} janvier	Augmen- tations	Diminutions	31 août	1 ^{er} janvier	Augmen- tations	Diminutions	31 août
Frais de recherche et développement	5 950	—	4 879	1 071	671	178	328	521
Marque	10	—	—	10	10	—	—	10
Fonds commercial	—	95	—	95	—	—	—	—
Programmes (tableau II)	675 762	972 545	942 368	705 939	4 207	337	2 082	2 462
Immobilisations incorporelles	681 722	972 640	947 247	707 115	4 888	515	2 410	2 993
Terrains	57 569	—	—	57 569	—	—	—	—
Constructions	278 648	—	44 968	233 680	48 878	9 472	44 968	13 382
Installations techniques et outillages industriels	89 021	15 517	1 348	103 190	56 387	14 886	1 097	70 176
Autres immobilisations corporelles	47 585	3 758	476	50 867	23 587	7 151	339	30 399
Immobilisations en cours	674	13 520	674	13 520	—	300	—	300
Avances sur commandes d'immobilisations	248	—	248	—	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	473 745	32 795	47 714	458 826	128 852	31 809	46 404	114 257
Participations (tableau III)	65 021	865	—	65 886	42 299	—	—	42 299
Créances rattachées à des participations	17 152	306	—	17 458	7 534	—	—	7 534
Autres titres immobilisés	507	—	—	507	—	—	—	—
Prêts	5 177	6 514	1 077	10 614	—	—	—	—
Autres	1 051	306	7	1 350	—	—	—	—
Immobilisations financières	88 908	7 991	1 084	95 815	49 833	—	—	49 833
Total	1 244 375	1 013 426	996 045	1 261 756	183 573	32 324	48 814	167 083

Tableau II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
ÉTAT RÉCAPITULATIF DES MOUVEMENTS DE PROGRAMMES (en milliers de francs)

	Production externe	Production interne	Production totale
Programmes en cours	361 376	10 653	372 029
Programmes diffusables	222 103	50 645	272 748
Droits de rediffusions	30 984		30 984
Valeur du stock de programmes au 1^{er} janvier	614 463	61 298	675 761
A ajouter : investissements intervenus du 1 ^{er} janvier au 31 août	598 737	373 809	972 546
A déduire : désinvestissements intervenus du 1 ^{er} janvier au 31 août :			
Coût de la 1 ^{re} diffusion	541 238	371 968	913 206
Coût de la 2 ^e diffusion	11 021		11 021
Coût de la 3 ^e diffusion	48		48
Transfert production déléguée		5 779	5 779
Coût total de la diffusion	552 307	377 747	930 054
Droits échus	2 766		2 766
Réformes et abandons	7 766	1 782	9 548
Désinvestissements totaux intervenus du 1^{er} janvier au 31 août	562 839	379 529	942 368
Valeur du stock de programmes au 31 août	650 361	55 578	705 939
Ventilation :			
Programmes en cours	332 564	24 132	356 696
Programmes diffusables	269 717	31 446	301 163
Droits de rediffusions	48 080		48 080
	650 361	55 578	705 939

**Tableau III. RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS** (en milliers de francs)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
I. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)									
TF1 Publicité	275	30 069	97,50 %	19 682	—	—	2 057 731	16 499	10 725
TF01	500	(5 195)	99,86 %	499*	7 534*	—	4 567	(9 612)	—
TF1 Films Production	2 000	701	99,97 %	1 999	6 896	—	35 243	1 158	—
Télé Shopping	1 000	—	84,96 %	850	—	—	—	—	—
La Réservée	10	—	100,00 %	10	—	—	—	—	—
II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
SFP	185 713	(104 997)	22,51 %	41 800*	—	—	1 163 624	(161 112)	—
Médiamétrie	930	—	10,75 %	100	—	—	45 049	985	30
FMI	1 000	(3 404)	13,33 %	133	1 867	—	60 533	(4 922)	—
III. Participations (capital détenu inférieur à 10 %)									
Technisonor	—	—	—	563	—	—	—	—	21
Télé Europe	—	—	—	244	—	—	—	—	—
Autres titres	—	—	—	5	—	—	—	—	—
				65 885					

* Entièrement provisionnés

Tableau IV. COMPOSITION DU CAPITAL

Actions nominatives détenues par le groupe d'acquéreurs désigné par la CNCL	
Bouygues	5 250 000
Pergamon Media Trust	2 100 000
GMF	630 000 (1)
Editions Mondiales	420 000
Maxwell Média	420 000
Société Générale	420 000
Bernard Tapie Communication	350 000
Financière Faltas	315 000
Banque Indosuez	243 250
Crédit Lyonnais Investissements (CLINVEST)	227 500
Sebdo	63 000
Société pour le développement de la télévision	17 500
Marie-Claire Album	14 000
Groupe Expansion	10 500
Inter Edi	7 000
Editions Gallimard	3 500
Société d'Éditions Scientifiques et Culturelles	3 500
Editions Fleurus Librairie	1 750
Editions Le Seuil	1 750
François Dalle	1 750
Total	10 500 000
Actions réservées aux salariés	2 100 000 (2)
Actions souscrites par le public	8 400 000 (2)
Nombre total d'actions de 10 F	21 000 000

(1) GMF a déclaré avoir franchi en août 1987 le seuil de 5 % à la suite d'achats en Bourse et être détenteur au total de 1 159 975 actions.

(2) Dont 733 301 actions conservées par l'État pour l'attribution d'actions gratuites (articles 60 et 61 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication).

Tableau V. MOUVEMENTS DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES (en milliers de francs)

	1 ^{er} janvier	Augmentations	Diminutions	31 août
Sur immobilisations incorporelles				
Production déléguée	200 915	127 851	110 052	218 714
Production propre	28 282	11 592	22 410	17 464
	229 197	139 443	132 462	236 178
Sur immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 900	—	1 903	1 997
Autres immobilisations corporelles	638	—	289	349
	4 538	—	2 192	2 346
Provisions réglementées	233 735	139 443	134 654	238 524

Tableau VI. MOUVEMENTS DES PROVISIONS (en milliers de francs)

	1 ^{er} janvier	Augmentations	Diminutions	31 août
Provisions réglementées	233 735	139 443	134 654	238 524
Provisions pour risques et charges				
Pour litiges	15 362	3 135	924	17 573
Pour charges	413	319	413	319
Pour autres risques	17 027	26 587	5 895	37 719
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	2 296	—	464	1 832
Immobilisations corporelles	—	6 400	—	6 400
Provisions sur immobilisations financières				
Participations	42 299	—	—	42 299
Créances rattachées aux participations	7 534	—	—	7 534
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	8 814	2 082	364	10 532
Autres créances d'exploitation	12 404	298	302	12 400
	339 884	178 264	143 016	375 132

Tableau VII. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
RÉCAPITULATION (en milliers de francs)

	Par nature			Total	Par échéance		Provisions
	Créances	Comptes de régularisation	Effets à recevoir		A moins d'un an	A plus d'un an	
Créances de l'actif immobilisé							
Créances rattachées à des participations	17 152	306	—	17 458	—	17 458	7 534
Prêts	10 614	—	—	10 614	5 661	4 953	—
Autres (dépôts et cautionnements)	1 350	—	—	1 350	—	1 350	—
Créances de l'actif circulant							
Avances et acomptes versés sur commandes	1 948	—	—	1 948	1 948	—	—
Créances clients et comptes rattachés	224 201	22 823	10	247 034	247 034	—	10 532
Autres créances	102 584	50 220	—	152 804	152 804	—	12 400
Valeurs mobilières de placement	39 971	—	—	39 971	39 971	—	—
Disponibilités	125 901	1 791	—	127 692	127 692	—	—
Charges constatées d'avance	140 307	—	—	140 307	129 968	10 339	—
Créances	664 028	75 140	10	739 178	705 078	34 100	30 466

Tableau VIII. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
RÉCAPITULATION (en milliers de francs)

	Par nature			Total	Par échéance		
	Dettes	Comptes de régularisation	Effets à payer		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	2 873	6	—	2 879	878	2 001	—
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	137 859	404	—	138 263	98 263	40 000	—
Emprunts et dettes financières divers	113 323	9 537	—	122 860	108 139	9 894	4 827
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 948	—	—	3 948	3 948	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	325 331	211 214	69 950	606 495	583 261	23 234	—
Dettes fiscales et sociales	66 959	176 972	—	243 931	210 142	33 789	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 549	4 089	6 087	20 725	20 078	647	—
Dettes diverses	1 807	67 166	—	68 973	68 973	—	—
Produits constatés d'avance	—	2 020	—	2 020	2 020	—	—
Dettes	662 649	471 408	76 037	1 210 094	1 095 702	109 565	4 827

**Tableau IX. RÉCAPITULATION
DES POSTES RELATIFS AUX ENTREPRISES LIÉES** (en milliers de francs)

	TF1 Publicité	TF01	TF1 Films Production	Télé-Shopping	La Réservée
Titres de participation	19 682	499	1 999	850	10
Autres immobilisations financières	1	7 534	7 172	—	—
Fournisseurs (débiteurs)	25 526	—	—	—	—
Clients et comptes rattachés	169 684	3 200	1 001	—	—
Associés	—	537	—	10	—
Actif	214 893	11 770 (1)	10 172	860	10
Provisions pour pertes et charges	—	4 072	—	—	—
Emprunt	100 000	—	—	—	—
Dettes rattachées à des participations	—	—	—	—	—
Clients (avoir à établir)	65 085	—	—	—	—
Fournisseurs et comptes rattachés	—	—	22 974	—	—
Passif	165 085	4 072	22 974	—	—
Charges financières	3 107	—	—	—	—
Produits financiers	10 725	—	276	—	—
Compte de résultat	13 832	—	276	—	—

(1) Provisionné à hauteur de : 10 735.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes de l'exercice clos le 31 août 1987
En application de l'article 157 de la loi du 24 juillet 1966.

Mesdames, Messieurs.

En exécution de la mission qui nous a respectivement été confiée statutairement en date du 20 octobre 1982 et par l'Assemblée générale du 4 avril 1987, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels,
 - les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,
- relatifs à l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 août 1987.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les recommandations de la profession.

Ainsi qu'il en est fait mention dans l'annexe aux comptes annuels, un changement dans la présentation et les estimations de durée de vie des immeubles réévalués est intervenu au cours de l'exercice :

- la valeur brute des constructions retenue dans les comptes correspond à la valeur nette réévaluée au 31 décembre 1986,
- le plan d'amortissement de ces constructions a été révisé. La durée de vie de ces biens a été fixée à 40 ans à compter de leur date d'entrée dans le patrimoine.

L'incidence de la révision du plan d'amortissement a entraîné un surcroît de dotation d'environ 1 500 000 francs par rapport à une dotation calculée sur les bases retenues en 1986.

Conformément aux options prévues par la loi, votre société constitue des provisions partielles pour les engagements vis-à-vis de son personnel du fait des régimes de retraite. La méthode utilisée est indiquée dans l'annexe. Les droits acquis par le personnel n'ayant pas atteint 55 ans ne sont pas comptabilisés sous forme de provisions et ne sont donc pas compris dans le bilan et le compte de résultat.

Comme indiqué dans l'annexe au paragraphe 2-3, le montant total de ces engagements estimé à la date du 31 août 1987 est de 8 200 000 francs.

Sur la base des contrôles effectués, nous certifions que les comptes annuels, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par application de la loi, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- votre société a participé à la constitution de la société anonyme Télé-Shopping dont elle détient au 31 août 1987, 84,96 % du capital;
- votre société a procédé, par ailleurs, à la constitution d'une société civile La Réservée qui détient au 31 août 1987 une participation de 28 % dans le capital de la société Syalis, structure porteuse des titres réservés aux salariés du groupe et non souscrits par ceux-ci lors de l'offre publique de vente.

Fait à Paris, le 11 décembre 1987.

Jean-Pierre PERNIN

Michel LÉGER

Commissaires aux comptes

Membres de la Compagnie régionale de Paris

43, avenue Foch
94300 Vincennes

8, rue Bellini
75016 Paris

Comptes de l'exercice clos le 31 août 1987

Mesdames, Messieurs,

L'article 103 de la loi du 24 juillet 1966 stipule en son 2^e alinéa que les Commissaires aux comptes présentent à l'assemblée générale un rapport sur les conventions directes ou indirectes intervenant entre la société et l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux. Il en est de même pour les conventions passées avec d'autres sociétés ayant un ou plusieurs administrateurs communs.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Nous avons eu connaissance des conventions suivantes :

POURSUITE DE CONVENTIONS ANCIENNES ANTÉRIEUREMENT AUTORISÉES

Avec TF1 Films Production

a. Avance en compte-courant

Cette avance, considérée par les deux sociétés comme une avance à long terme destinée à couvrir les besoins en fonds de roulement de TF1 Films Production, résulte des obligations de financement du cahier des charges de 1980. Elle est restée inchangée au cours de l'exercice à hauteur de 6 896 169 francs.

Cette avance rémunérée à 6 % l'an a produit 275 847 francs H.T. d'intérêts.

b. Obligation de financement du cahier des charges

Cette obligation de financement a conduit votre société à prendre en charge une subvention H.T. de 8 millions de francs. Elle était de 11,9 millions de francs en 1986 pour un exercice de 12 mois.

c. Facturation de frais de personnel

TF1 a facturé à sa filiale 50 249 francs H.T. au titre de remboursement de charges sociales relatives à l'exercice de 8 mois clos le 31 août 1987.

d. Accords de financement sur production cinéma

Dans le cadre de ses activités cinéma, TF1 participe au financement de diverses productions de TF1 Films Production par l'acquisition de droits de diffusion intitulés droits d'antenne.

Au cours de l'exercice, 8 acquisitions ont été ainsi réalisées pour un total H.T. de 13,6 millions de francs. Compte tenu des obligations de TF1 en la matière, ces films ne seront diffusables à l'antenne qu'après le 31 décembre 1988.

e. Droits de diffusion de courts métrages

Au cours de l'exercice, cette filiale a facturé à TF1 pour 250 000 francs H.T. de droits de diffusion relatifs à 10 courts métrages.

f. Cessions de droits de priorité de 1^{re} diffusion télévisuelle sur Canal Plus

Conformément à un accord conclu avec TF1 Films Production, TF1 a antérieurement cédé à sa filiale des droits de priorité télévisuelle au profit final de Canal Plus.

A ce titre, un avoir de 200 000 francs H.T. a été établi par TF1.

Avec TF1 Publicité (anciennement RFP-TF1)

a. Convention de régie publicitaire

Les deux sociétés ont poursuivi leurs relations dans le cadre de la convention de régie publicitaire de 1976, qui prévoit une rémunération de TF1 Publicité calculée sur les recettes publicitaires brutes.

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 8 de ladite convention, le taux de commission a été ramené à 1,7 % contre 3 % en 1986.

TF1 a ainsi pris en charge 39 902 901 francs H.T. de commissions.

b. Participation aux frais de publicité et de promotion

L'accord entre TF1 et TF1 Publicité pour que cette société apporte son concours « pour l'établissement de stratégies de communication et de campagne publicitaire de la chaîne » a produit des effets au cours de l'exercice.

c. Régie Française des Espaces (RFE)

Les effets de la convention conclue le 12 mars 1985 entre la Régie Française de Publicité (RFP), TF1 Publicité et TF1 sur l'utilisation des espaces hertziens non exploités à certaines heures par la société se sont poursuivis en 1987.

La facturation de TF1 relative à cette convention s'élève pour l'exercice à 3 648 704 francs H.T., tandis que le montant des commissions facturées à 1,7 % par TF1 Publicité se chiffre à 72 806 francs H.T.

d. Avances de trésorerie

Conformément aux accords conclus entre les deux sociétés, TF1 a bénéficié à dater du 16 février 1987 d'une avance à court terme de 100 millions de francs.

Initialement remboursable au 30 juin 1987, son échéance a été reportée au 30 septembre puis au 15 octobre 1987, date à laquelle un remboursement partiel de 15 millions de francs est intervenu.

Rémunérée au taux de 6 % l'an, cette avance a conduit TF1 à enregistrer une charge financière de 3 106 850 francs pour l'exercice 1987.

Avec la SFP

Au cours de l'exercice, TF1 a facturé différents éléments à la SFP :

- loyers de Cognacq-Jay	686 038
- charges de Cognacq-Jay	2 114 926
- services et remboursements divers	70 216
Total	2 871 180

Avec la société France Média International (FMI)

a. Avance de trésorerie

TF1 a continué d'avancer sans intérêt 1 866 700 francs à FMI.

Cette somme était originellement destinée à souscrire à due concurrence, à une augmentation de capital de 15 millions de francs non réalisée à ce jour.

b. Mandat de gestion des droits d'exploitation des programmes

Ainsi qu'il est mentionné dans l'article 58 de la loi du 29 juillet 1982, la société FMI est chargée de commercialiser à l'étranger les œuvres et documents audiovisuels des sociétés et établissements publics créés par la même loi.

Dans le cadre de ces dispositions et de la convention de mandat exclusif, en date du 23 mai 1984, TF1 et FMI ont continué de réaliser des opérations en commun.

Avec Télédiffusion de France (TDF)

a. Circuits de diffusion

TF1 a pris en charge 350 709 289 francs H.T. pour la mise à disposition de circuits de diffusion et de transmission.

b. Locaux à Issy-les-Moulineaux

Le loyer pris en compte dans l'exercice au titre du bail commercial ayant commencé ses effets le 1^{er} mai 1980 s'est élevé à 40 245 francs auxquels se sont ajoutés 118 333 francs de charges.

c. Facturations diverses

Au cours de l'exercice, TF1 a facturé divers éléments à TDF :

- loyers de Cognacq-Jay	1 411 207
- charges locatives Cognacq-Jay	6 018 381
- services divers	550 326
Total	7 979 914

Inversement, TDF a facturé diverses charges à TF1 dans le cadre des activités liées des deux entreprises.

d. Conventions immobilières Cognacq-Jay

Dans le cadre de la privatisation de TF1, il a été procédé en date du 31 mars 1987 à la liquidation de l'indivision TDF-TF1 portant sur les locaux de Cognacq-Jay.

TF1 s'est ainsi vu attribué la pleine propriété des immeubles « Université », « Intermédiaire » et « 19 rue Cognacq-Jay ».

L'immeuble du 15 rue Cognacq-Jay a fait l'objet d'une mise en copropriété dans laquelle TDF détient 6602 dix-millièmes et TF1 3308 dix-millièmes.

Simultanément et jusqu'au 31 décembre 1987, TF1 a conféré à TDF une promesse de vente de sa quote-part sur la base d'un prix fixé à 24 024 002 francs.

En cas de non-réalisation de ladite promesse, TDF bénéficiera d'un droit de préférence jusqu'au 31 décembre 1990.

Par ailleurs, divers baux ont été conclus entre les deux sociétés, afin de tenir compte des occupations réciproques réelles.

A ce titre, TF1 a été amené à prendre en charge 666 715 francs de loyers au cours de l'exercice.

Avec Antenne 2

Au cours de l'exercice, TF1 a facturé à Antenne 2 différents éléments relatifs à des services divers (téléphone) pour 441 771 francs.

Avec France Régions 3 (FR3)

a. Facturations diverses

Au cours de l'exercice, TF1 a facturé à FR3 divers éléments :

- loyers Cognacq-Jay	85 773
- charges de Cognacq-Jay	210 450
- services divers	228 353
Total	524 576

b. Convention de fournitures de sujets d'information

Au titre de cette ancienne convention, TF1 a enregistré 1 558 113 francs H.T. de charges d'abonnement et de sujets supplémentaires.

Avec Radio France

Des facturations réciproques ont été émises entre les deux sociétés. TF1 a pour sa part facturé à Radio France 69 221 francs pour remboursement de frais divers.

TF01

Cette société est en liquidation amiable depuis juillet 1986.

a. Avance en compte-courant

Dans le cadre de sa vocation de maison-mère, TF1 a continué d'avancer sans intérêt à TF01 des dépenses effectuées pour compte. Au 31 août 1987, cette avance atteignait 7 533 884 francs.

Compte tenu de la situation financière de cette filiale, cette somme est entièrement provisionnée.

b. Contrat de production « Les jours heureux »

L'accord TF1/TF01 tendant à ce que TF1 soit entièrement bénéficiaire des sommes que TF01 recouvrera par l'action judiciaire intentée à l'encontre du débiteur initial, n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

Club TF1

Cette association est actuellement en liquidation.

a. Avances financières

Dans le cadre de l'assistance financière antérieurement autorisée, l'ensemble des opérations de paiement pour compte effectuées par TF1 représentait au 31 août 1987 un total de 6 046 433 francs intégralement provisionné.

b. Commission « Espace club »

En rémunération des prestations fournies dans le cadre de l'émission « Espace club TF1 », la commission d'intervention de 16,66 % des recettes brutes de vente y afférentes allouée par TF1 au Club TF1 selon les termes d'une convention établie le 5 décembre 1986 entre TF1, TF1 Publicité et le Club TF1, s'est élevée à 575 274 francs.

CONVENTIONS NOUVELLES

Syalis

Le Conseil a autorisé son Président à cautionner ou garantir au nom de TF1 et à concurrence de sa participation dans Syalis, l'emprunt souscrit par cette société pour financer le portage des titres TF1 destinés aux salariés.

Sur cet emprunt d'un montant maximum de 170 millions de francs, dont 54 millions ont été tirés, TF1 est caution à hauteur de 28 % soit 47,6 millions de francs.

CONVENTIONS COURANTES CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES (art. 102)

Des activités usuelles et courantes pour TF1 ont été conclues ou poursuivies au cours de l'exercice avec les sociétés TF1 Publicité, SFP, TDF, A2, FR3, Radio France et Bouygues SA.

ADMINISTRATEURS COMMUNS CONCERNÉS PAR CES CONVENTIONS

Anciens administrateurs

- M. Hervé Bourges, pour SFP, TDF, TF1 Publicité, TF1 Films Production, TF01 et Club TF1,
- M. Marc-André Feffer, pour Antenne 2, FR3, Radio France.

Administrateurs actuels

- M. Francis Bouygues, pour Bouygues SA,
- M. Patrick Le Lay, pour TF1 Films Production, TF1 Publicité, et Bouygues SA,
- M. Olivier Poupart-Lafarge, pour Bouygues SA,
- M. Ian Maxwell, représentant permanent de Maxwell Média SA chez TF1 et représentant permanent de Maxwell Communication Corporation plc chez Syalis.

La relation de la poursuite de conventions avec FMI résulte d'anciennes autorisations. Il n'existe plus actuellement d'administrateurs communs avec cette société.

Telles sont les informations et conventions dont nous avons eu connaissance et qu'il nous apparaissait nécessaire d'inscrire dans le présent rapport.

Fait à Paris, le 10 décembre 1987.

Michel LÉGER

Jean-Pierre PERNIN

Commissaires aux comptes

Membres de la Compagnie régionale de Paris

8, rue Bellini
75016 Paris

43, avenue Foch
94300 Vincennes

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	1983	1984	1985	1986	1987 (8 mois)
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	250 000	250 000	250 000	250 000	210 000 000
Nombre d'actions émises	1 000	1 000	1 000	1 000	21 000 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 114 112 353	2 225 684 884	2 329 017 126	2 588 623 069	1 993 510 087
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	33 452 783	—	—	147 067 257	71 408 388
Impôt sur les bénéfices	—	—	—	—	—
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	—	—	—	24 868 220	13 617 513
Montant des bénéfices distribués	—	—	—	—	—
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	33 453	—	—	147 067	3,40
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	—	—	—	24 868	0,65
Dividende versé à chaque action	—	—	—	—	—
Personnel					
Nombre de salariés	1 523	1 493	1 533	1 524	1 491
Montant de la masse salariale	346 767 526	348 175 718	379 375 490	370 136 629	278 189 852
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	104 236 419	130 340 503	145 683 965	167 309 677	106 029 712

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Assemblée générale mixte du 14 janvier 1988

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice clos au 31 août 1987 qui font ressortir un bénéfice net de 13 617 513,82 francs.

L'Assemblée générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve les conventions et opérations visées par les articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 août 1987 à la réserve légale pour 680 876 francs et le solde au report à nouveau, soit 12 936 637,82 francs.

L'Assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ratifie la nomination faite par le Conseil d'administration lors de sa séance du 1^{er} septembre 1987 de François DALLE comme administrateur en remplacement de Jean-Pierre DANNAUD, démissionnaire.

Le mandat de François DALLE prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1988.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale ratifie la nomination faite par le Conseil d'administration lors de sa séance du 1^{er} septembre 1987 de Martin BOUYGUES comme administrateur en remplacement de Jean FAVIER, démissionnaire.

Le mandat de Martin BOUYGUES prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1988.

Sixième résolution

L'Assemblée générale ratifie la nomination faite par le Conseil d'administration lors de sa séance du 1^{er} septembre 1987 de Maxwell Média SA, dont le représentant permanent est Ian MAXWELL, comme administrateur en remplacement de Marc-André FEFFER, démissionnaire.

Le mandat de Maxwell Média SA prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1988.

Septième résolution

L'Assemblée générale ratifie la nomination faite par le Conseil d'administration lors de sa séance du 1^{er} septembre 1987 de la société Les Éditions Mondiales SA, dont le représentant permanent est Philippe BOURIEZ, comme administrateur en remplacement de Pierre GISSEROT, démissionnaire.

Le mandat de la société Les Éditions Mondiales SA prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1988.

Huitième résolution

L'Assemblée générale ratifie la nomination faite par le Conseil d'administration lors de sa séance du 1^{er} septembre 1987 de Sebdo SA (Le Point), dont le représentant permanent est Jacques DUQUESNE, comme administrateur en remplacement de Jean-Pierre TEYSSIER, démissionnaire.

Le mandat de Sebdo SA prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1988.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Michel LÉGER, Commissaire aux comptes titulaire.

L'Assemblée générale désigne en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat du prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1992, le cabinet SALUSTRO VINCENT GAYET Associés, demeurant 2, avenue Hoche, 75008 Paris.

Dixième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Francis SCHEIDECKER, Commissaire aux comptes suppléant.

L'Assemblée générale désigne en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat du prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1992, Jean-Louis MÜLLENBACH, demeurant 2, avenue Hoche, 75008 Paris.

Onzième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de ne pas allouer aux administrateurs de jetons de présence pour l'exercice en cours et pour les exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision.

Douzième résolution

L'Assemblée générale, en application de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, autorise, pour une durée de 18 mois à compter de ce jour, la société à acheter en Bourse ses propres actions, à hauteur de 10 % du capital social, en vue de régulariser leur marché dans les conditions fixées par la loi.

Le prix maximum d'achat est fixé à 300 francs par action et le prix minimum de vente à 165 francs par action.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, lequel pourra les déléguer, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Treizième résolution

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de proroger jusqu'au 31 décembre 1988 la durée de l'exercice social en cours.

Elle décide également que les exercices suivants commenceront le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

En conséquence, l'article 24 des statuts sera rédigé comme suit :

« L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

A titre exceptionnel, l'exercice en cours s'étend du 1^{er} septembre 1987 au 31 décembre 1988. »

Quatorzième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Le Conseil d'administration.